Province de Québec Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 09 août 2018 à 20h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Josiane Charron, Claude Joubert et François Clermont.

Absences motivées : Sylvain Bourque, Jean-Yves Pagé, Gabriel Brousseau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

François Clermont agissant au titre de secrétaire pour l'assemblée extraordinaire.

► ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Appel des conseillers
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Résolution:
 - 4.1 Octroi du contrat d'excavation pour les travaux de réfections de la route148
 - 4.2 Octroi du contrat de pavage pour les travaux de réfections de la route 148
- 5. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h05.

2018-08-192 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Josiane Charon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-08-193 Octroi du contrat d'excavation pour les travaux de réfections de la route 148

CONSIDÉRANT que trois invitations ont été faites pour les travaux de

réfection de la 148, soit une à l'entrepreneur Karl Marcotte Excavation, une à Séguin Lafleur Inc., et une dernière à Pelle

O'Max;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été présentée au conseil par

l'entrepreneur Karl Marcotte excavation;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée est détaillée et conforme aux

attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Josiane Charron et résolu;

Province de Québec Municipalité de Fassett

QUE le conseil désire retenir la soumission présentée par la firme Karl Marcotte Excavation.

Adopté à l'unanimité.

2018-08-194 Octroi du contrat de pavage pour les travaux de réfections de la route 148

CONSIDÉRANT que deux invitations ont été faites pour les travaux

d'asphaltage, suite aux travaux de réfection de la 148, soit une à l'entrepreneur Pavage RF et une à Asphalte Raymond;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Pavage RF 350.00 plus taxes / la tonne

Raymond Asphalte 243.65 plus taxes / la tonne

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Raymond Asphalte avantage

la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil souhaite donner le contrat pour les travaux d'asphaltage à l'entrepreneur Asphalte Raymond.

Adopté à l'unanimité.

2018-08-195 Levée de l'assemblée

20h45 Il est proposé par Claude Joubert et résolu que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Éric Trépanier François Clermont Président d'assemblée Secrétaire